Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Avril 1899. No. 23.



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

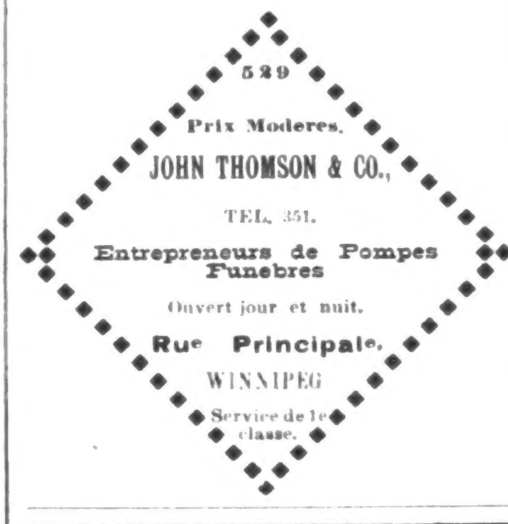
LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.









LA COLONISATION

Dans L'Ouest Canadien

(Suite et fin)

Vous favorisiez autrefois l'établissement des nôtres dans Ontario. Aujourd'hui vous hésitez. Vous craignez une persécution religieuse comme celle qui sévit actuellement au Manitoba.

Evidemment la lutte est votre cauchemar. Partout où vous la voyez, vous reculez. Je suis plus confiant. La lutte au Manitoba, comme celle que vous entrevoyez dans Ontario, nous l'avons faite dans notre province et c'est grâce à elle si, pendant plus d'un siècle, nous avons été si attachés à notre foi et à notre langue. Nous faiblissons depuis que nous croyons n'avoir plus à combattre Je crois sincèrement que nos frères de là bas, comme catholiques, valent mieux, beaucoup mieux que nous. Ce sont des soldats en campagne, vivant sous les armes. Nous, nous faisons la vie de caserne: elle nous amollit. S'il faut fuir la lutte, ne tardez pas à quitter la province de Québec. Il n'est pas besoin d'être prophète pour assurer qu'elle se prépare au milieu de nous, plus terrible que celle de l'Ouest. Là, l'on est en face d'un ennemi déclaré, se montrant à découvert. Ici elle s'ourdit dans l'ombre, insidieusement, entre frères.

Les catholiques allemands, malgré leur infériorité numérique, ne savent-ils pas tenir haut et ferme l'étendard de leur foi? Ne pouvons-nous pas espérer former dans l'ouest un "centre" comme celui d'Allemagne pour lequel, avec raison, vous avez tant d'admiration? Remarquez que nous n'avons pas à compter avec les seuls Canadiens-français. La France, la Belgique surtout, nous fournissent des bataillons qui vont s'agrandir considérablement si l'organisation qui se fait actuellement n'est pas entravée par des puissants du jour, ou, ce qui est plus à craindre, par les pusillanimes. De plus, des Anglais justes, éclairés ne peuvent manquer de se joindre à nous. On m'a raconté que lors des dernières élections dans le Manitoba, de tous les candidats sur les rangs, pas un n'a proclamé plus énergiquement les droits des catholiques qu'un Anglais protestant. Je me reproche d'avoir oublié son nom. Enfin, et c'est bien ici le point capital, je ne vois rien dans les lois divines qui empêche. Dieu d'intervenir: par contre, je vois que nous n'avons pas le droit de lui retirer notre confiance.

Vous me permettrez de vous rappeler que cette question des écoles, que vous dressez maintenant contre l'entrée des nôtres dans l'ouest, n'existe que depuis 1890. Cependant, en 1886, je vous ai entendu crier encore beaucoup fort que vous ne le faites aujourd'hui; l'ouest ne vaut rien pour nous! Si j'ai bonne mémoire, c'était alors des sauvages que vous aviez peur.

J'avais pensé à dire un mot sur les "avantages" qu'offre la colonisation dans notre propre province. La correspondance, signée "un colon", que vous publiez dans le même numéro du 1er avril et les commentaires que vous y joignez édifient amplement le public sur le sujet. Seulement, remarquez quelle fausse position vous vous faites. Si le "Trifluvien" est si coupable de publier un article en faveur de la colonisation du Manitoba, parce que, d'après lui, les catholiques n'y sont pas traités avec justice, comment pouvez-vous, dans la "Vérité," encourager la colonisation de Québec, quand vous déclarez, dans la même "Vérité," que le colon, ici, est tout simplement écorché par les commerçants de bois et les spéculateurs? Soyez conséquent. Proposez de suspendre cette même colonisation jusqu'à ce que le gouvernement ait fait des lois et des chemins passables et que l'ambition des syndicats soit quelque peu domptée. L'inconvénient, dans tout cela, est que nos gens n'ont pas le temps d'attendre et vous les voyez, ce printemps, au nombre d'au moins quinze mille, prendre le pire chemin......celui des usines américaines.

Dans votre dernier numéro, vous m'invitez à méditer une phrases que vous prenez au "Réveil." Je comprends que cette feuille malsaine a voulu moins favoriser la cause que je défends, que saisir bien mal à propos, l'occasion de dire une "grosse sottise." Je comprends beaucoup moins la satisfaction que vous paroissez mettre à la reproduire. Il eût peut-être mieux valu employer l'espace que vous consacrez à cette citation à nous faire connaitre le résultat des réflexions que, le premier, je vous ai invité à faire sur le fait que dans un milieu qui nous est sourdement hostile, on travaille, comme à la "Vérité," à fermer les portes de l'Ouest aux Canadiens-français. Ce n'est plus une parole écrite à la légère par on ne sait qui; c'est un fait qui se répète à tout instant, et cela depuis des années.

Puisque nous en sommes aux citations, je termine par celle-ci: elle est extraite d'une lettre que m'écrit un homme bien posé du Manitoba: "Je vous le dis, et "ne craignez pas de le répéter, "l'avenir est ici, dans nos prai-"raies, qui continuent à se trans-"former en immenses champs de "blé. Nos gens ne veulent pas "y venir comme propriétaires, "leurs enfants y viendront "comme serviteurs, serviteurs "des étrangers qui nous envahis-"sent en ce moment."

Agréez mes salutations respectueuses.

D. GÉRIN, Ptre.

M. l'abbé Gérin nous communique, à l'appui de la thèse qu'il défend dans cette polémique, deux lettres qu'il a reçues; l'une d'un haut dignitaire ecclésiastique, l'autre du R. P. Lacasse, un nom que tous les catholiques militants ont appris à vénérer. Voici ces deux pièces:

St-Frs-Xavier, Man.,
28 mars 1899.

Mon cher M. Gérin,

Je vous remercie d'avoir si bien plaidé la cause de l'influence catholique et canadienne française au Manitoba et au Nord-Ouest. Ceux qui disent que tout est perdu pour nous sont des hommes de peu de foi et à qui le Bon Dieu n'a pas donné la grâce d'espérance à tous ceux qui fondent ou continuent à fonder un pays "in nomine Domini."

Il y a même ici des réalités tellement tangibles pour quiconque connait le pays et voit comment les nôtres sont groupés sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine, que la foi fait place à la joie de la possession paisible, et qu'elle ne concerne plus que le développement qui se prépare sur plus grande échelle que jamais.

Qui sait si l'avenir du Canada ne se jouera pas dans nos plaines de l'Ouest, qui deviennent le centre du Canada occupé? Ceux qui voient plus loin que les limites d'une province jettent des flots d'hommes étrangers à notre foi et à notre race dans nos régions immenses, en vue d'un avenir qu'ils pressentent fort bien! Il me semble que la meilleure preuve de notre force, c'est l'acharnement que l'on a mis à détruire nos écoles et l'obstination que l'on apporte à refuser de les établir de par la loi.

Pendant que nos compatriotes dorment ou qu'ils discutent s'il faut venir ici ou aller au Brésil, lorsqu'il y a impossibilité de s'établir avantageusement au Lac St-Jean ou à la Rouge, ou lorsqu'ils veulent quitter Québec à tout prix, des sommes énormes sont dépensées, des efforts inouis sont déployés pour amener ici des milliers de colons assimilables qui ne seront jamais ni catholiques ni français! Et quand, un jour, on aura compris la tactique de l'ennemi, on se lamentera en vain. Chacun dira: "Trop tard!" Vous l'avez écrit avec raison: "Nous arrivons toujours trop tard."

Mais non, cela n'arrivera pas. Malgré les prophètes de malheur, nos compatriotes vont poursuivre leur mission providentielle en venant fortifier nos rangs, et l'on sera bien aise, un jour, de trouver l'appui des forts ou contre forts de l'Ouest

....

St-Joseph, Man.,
27 Mars, 1899.

Bien cher Curé,

Je viens de recevoir votre réponse à Jean Paul. Je vous remercie; c'est bien pensé et bien dit. J'ai parcouru tout le Manitoba, j'ai prêché des retraites dans toutes les paroisses; je suis en ce moment à prêcher ici à Saint-Joseph Ceux qui, comme M. Tardivel, pensent que nos compatriotes du Manitoba sont perdus à la cause nationale et religieuse, devraient bien venir les voir et converser avec eux comme vous avez fait vous-même.

J'ai prêché plus de quarante retraites dans le Manitboa et toujours je me suis cru dans le cœur de la province de Québec. Je n'ai observé aucun changement quelconque dans les coutumes et traditions de nos habitants.

Il y en a qui sont ici depuis 40 ans et leurs petits-enfants sont aussi canadiens que s'ils eussent été élevés dans la province de Québec et moins partisans politiques, ce que M. Tardivel doit aimer. Le bon Dieu tire le bien du mal et la persécution va nous purifier.

Un ennemi de notre race a dit: Le seul moyen de protestantiser les Canadiens-français est de les détacher de leurs prêtres

Quand je rencontrerai Jean Paul, je lui dirai que les Canadiens de la province de Québec apostasieront avant ceux du Manitoba.

Ici c'est la province de Québec d'il y a cent ans; le curé est tout; c'est lui qui écrit les lettres au gouvernement, aux agences du C. P. R., des compagnies de prêt, etc., etc.; c'est le père respecté d'une grande famille, comme sera, je suppose, le curé de Timagami pour ses futurs colons. Un "habitant" canadien-français d'ici qui passe l'année sur sa terre, entouré de ses enfants, n'est pas exposé comme l'est n'importe lequel de ses compatriotes des Etats-Unis, qui doit travailler 10 heures par jour pour un homme qui ne peut ni ne veut lui parler français et qui est hostile au catholicisme.

Dans cent ans d'ici les descendants des habitants canadiens-français du Manitoba parleront le français aussi bien que ceux de la province de Québec, et—vais-je vous dire toute ma pensée?—seront moins indifférents en matière religieuse que ceux de la province de Québec, dont un grand nombre parlent trop mal du prêtre et des évêques pour pour qu'ils ne soient pas punis dans leurs enfants.

D'ailleurs, Jean Paul peut-il dire que dans dix ans d'ici, il n'aura pas l'humiliation de voir un protestant ou un impie ministre de l'instruction publique et donnant la formation religieuse aux enfants catholiques, aux applaudissements frénétiques de ses paroissiens?

L'homme s'agite et Dieu le mène.

Il a eu ses vues en dirigeant ici comme premiers missionaires des Canadiens-français. Leurs sueurs et leur sang sont restés sur le sol, leurs prières sont montées au ciel. Espérons!

Je vous quitte tout d'un coup pour aller me jeter dans le confessional. où je vais dire en français et bien souvent: Que le bon Dieu est bon pour les Canadiens-français, et en particulier pour moi et sans doute aussi pour vous! Toujours le même,

Z. LACASSE, Ptre, O.M.I.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Joliette

Nous annoncions, la semaine dernière, que ving-thuit élèves du collège de Joliette "avait été expulsés pour avoir refusé de pelleter la neige sur leur jeu de balle" Ayant pris cette nouvelle dans les journaux de Québec, nous avions le droit de la juger exacte; d'autres renseignements nous sont parvenus depuis. Les élèves n'ont pas été expulsés, mais ont laissé spontanément le collège, après avoir de toutes façons, pendant trois ou quatre jours, résisté à leurs maitres, dont la conduite envers eux avait été fort indulgente au cours de cette mutinerie.

Sur la charitable et paternelle prière qui lui en a été faite par Mgr l'Archevêque de Montréal, le Rev Père Supérieur du collège de Joliette a pardonné aux auteurs de cette incident regrettable et tous ont eu la liberté d'aller reprendre leur place parmi les autres élèves.

AU COLLEGE

Il y a eu, hier soir, au Collège, une très intéressante séance de classe, donnée par les élèves de Syntaxe. On débuta par un joli duo de piano, puis vinrent des déclamations, prélections, dialogues grecs et latins, et concertations

Une concertation sur les verbes grecs en "mi," entre les traditionnels Athéniens et Romains, a particulièrement provoqué les applaudissements de l'auditoire. Les Athéniens, qui semblaient au début devoir succomber, ont réussi à remporter la victoire, grâce à M. Péalapra, qui a "tué" ses adversaires avec un aplomb et, en même temps, une bonne grâce parfaites. Outre le Rev. Père Recteur intérimaire et les professeurs de la maison, les élèves du cours classique et quelques parents et amis étaient aussi présents. Nous félicitons les élèves de Syntaxe, et surtout leur professeur, le R. P. Bourgeois, du succès de cette séance.

ORPHELINAT CATHOLIQUE A WINNIPEG

Ainsi que nous l'annoncions sommairement, il y a deux semaines, les catholiques de Winnipeg, avec l'approbation et sous la direction des autorités religieuses, vont fonder un orphelinat.

Les Révérendes Sœurs de la Charité ont été priées de prendre charge de la nouvelle maison et, avec leur dévouement ordinaire, elles ont accepté

Mgr L'Archevêque a donné son entière approbation à l'entreprise, et a manifesté à ses promoteurs toute la joie qu'il en ressentait.

Le presbytère actuel attaché à l'église Ste-Marie servira temporairement d'orphelinat; les RR. Sœurs s'y installeront aussitôt que les RR. PP. Oblats auront fait construire un nouveau presbytère, c'est-à-dire probablement en juillet prochain.

L'Orphelinat, destiné aux garçons seulement, pourra en loger quarante. Le cout annuel de l'entretien de l'établissement sera d'environ $3 250. Pour prélever cette somme on formera une association dont le taux sera de cinq piastres.

Des argents seront aussi demandés au gouvernement et au conseil de Ville.

Nous félicitons sincèrement nos amis de Winnipeg de doter ainsi leur ville d'une institution catholique qui fera beaucoup de bien.

Le Manitoba.

Mercredi 26 Avril 1899

LA QUESTION SCOLAIRE AU PARLEMENT

M. Casgrain avait sur les ordres du jour l'interpellation suivante :

1o S'il y a eu aucune correspondance échangée depuis la dernière session entre Sa Sainteté le Pape, ou le Sacré Collège des archevêques ou évêques catholiques Romains du Canada, et le gouvernement ou aucun de ses membres, en rapport avec la question des écoles du Manitoba ?

2o Si la minorité catholique Romaine du Manitoba a accepté le règlement de la dite question, généralement connu sous le nom de "règlement Laurier-Greenway" ?

3o La question des écoles du Manitoba est-elle entièrement et finalement réglée ?

4o Si oui, quels sont les arrangements conclus et les termes du règlement ?

5o Quand ce règlment a-t-il été effectué, et quand a-t-il été accepté par la minorité catholique Romaine du Manitoba ?

Le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, a répondu comme suit :

Le premier ministre répond que comme question de fait, il n'y a eu aucune correspondance d'échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et Sa Sainteté le Pape ou Sacré le Collège de la Propagande, en rapport avec la question des écoles du Manitoba.

Comme question de droit, tout sujet de Sa Majesté qui appartient à l'Eglise Catholique Romaine a le droit de correspondre avec Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la Propagande ou aucun des archevêques ou évêques du Canada ou de toute autre partie du monde, et pour l'exercice de ce droit, il n'est pas obligé de rendre compte à aucun de ses concitoyens. Quant à la seconde partie de la question, le gouvernement a toutes raisons de croire que le règlement connu sous le nom de règlement Laurier-Greenway, a été accepté par la majorité de la minorité, bien qu'il ne l'ait pas été à l'unanimité. Pour ce qui est des parties 3, 4 et 5, en autant que la juridiction fédérale est concernée, si l'hon. monsieur n'est pas satisfait de ce que le règlement soit final, il a la liberté ainsi que n'importe quel autre membre du Parlement de l'attaquer. En autant que la juridiction provinciale est concernée, le premier ministre du Manitoba, M. Greenway, a déclaré ce qui suit à Montréal, le 30 décembre 1896 :

"Connaissant l'état de choses qui existait avant 1890, nous avons pensé agir dans les meilleurs intérêts du pays en agissant ainsi. Mais nous avons dit alors et nous disons encore : Si vous pouvez nous suggérer en aucun temps durant la discusstion de cette question, quelque chose que nous puissions faire pour amender cette loi et la rendre plus acceptable à toutes les classes, nous somme prêts à l'accepter.

Je sais que je parle au nom du peuple du Manitoba : je le répète encore et je veux que vous en preniez note, nous nous proposons de réformer ce système dans un esprit généreux et nous ne voulons pas assumer la responsabilité de fermer 50 à 60 écoles, laissant ces enfants dans un état d'ignorance. Ce sont eux qui assument la responsabilité. S'ils peuvent de temps à autre nous suggérer un moyen de rencontrer leurs vues, nous serons toujours disposés, M. le Premier, à le considérer.

Puisque le premier ministre voulait citer M. Greenway, il n'eut pas été hors de propos de mettre devant le parlement les paroles de ce même M. Greenway parlant le 13 février dernier et le 13 avril courant. Nous croyons que ces deux derniers discours éclairent singulièrement celui que sir Wilfrid Laurier a cité dans sa réponse.

Voici les paroles du 13 février :

„ Il y a en ce moment des hommes qui se sont donné pour tâche de discréditer l'attitude du gouvernement au sujet des écoles publiques. Ces hommes n'ont pas hésité à dire que le gouvernement avait faibli dans la position qu'il avait d'abord adoptée. Il désire les informer qu'ils ne pouvaient commettre une plus grande erreur. Le gouvernement ne peut avoir des officiers pour monter la garde à la porte de chaque maison d'école, mais ce que le gouvernement peut faire et veut faire, c'est de confisquer l'octroi législatif si les règlements concernant l'administration de ces écoles sont violés. Le gouvernement conserve aujourd'hui la même attitude que celle qu'il a toujours eue depuis la passation de l'acte des écoles publiques. Son but est de faire du peuple de cette province *un seul* peuple par l'éducation et *un seul* peuple dans le concours qu'il doit apporter au développement du pays, et le gouvernement ne souffrira aucune ingérence contraire à l'accomplissement de cette partie de son programme.

M. Greenway réitérait cette déclaration, dans l'assemblée législative, le 13 avril courant. Il disait alors :

" J'ai dit ici, il y a quelque temps, qu'il était impossible pour le gouvernement de placer des gardes à la porte de chaque école, mais qu'il retiendrait l'octroi législatif aux écoles qui violeraient la loi. "

Et dans ce même discours, M. Greenway a eu l'obligeance de faire allusion à son discours de Montréal — celui qu'a cité M. Laurier — et de l'expliquer :

"J'ai dit, en un lieu fort distant d'ici, que le gouvernement veut bien, quand il le peut en demeurant dans *les limites de la loi*, administrer cette loi de la façon la plus libérale. "

Ces déclarations officielles sont d'une importance majeure.

Elles établissent que ce que l'on a appelé un *modus vivendi* n'est et ne peut être que l'application — l'application libérale, — mais l'application tout de même, de la loi de 1890, agrémentée du prétendu réglement de 1896.

Comme dans le cas de Lorette, par exemple !

Or, prétendre que l'on fait des concessions tout en affirmant que l'on maintient la loi et que toute violation de celle-ci sera punie de la confiscation de l'octroi législatif, nous paraît une colossale contradiction,

Il est évident, d'après la déclaration de sir Wilfrid Laurier, que le règlement de 1896 est celui auquel on vise d'astreindre pour toujours la minorité. "Le gouvernement a toutes raisons de croire, dit le premier ministre, que le règlement connu sous le nom de règlement Laurier-Greenway a été accepté par la majorité de la minorité. "

De ces paroles, on peut encore conclure que lorsqu'on parle dans les sphères officielles, soit à Ottawa, soit à Winnipeg, de *modus vivendi*, il s'agit uniquement de ce règlement Laurier-Greenway.

Il est à propos de faire remarquer que ce règlement a été condamné par Rome.

M. Laurier, en disant que la majorité des catholiques du Manitoba a accepté ce règlement porte contre la population catholique une accusation grave : celle d'accepter un règlement contre lequel Rome leur a fait une obligation de réclamer.

Nous devons répudier cette accusation.

Non, la majorité des catholiques du Manitoba n'est pas en opposition avec les enseignements du Pape. Elle n'a pas accepté le règlement ; elle ne l'acceptera pas ; elle fera ce que la constitution lui permet de faire, ce que ses instincts patriotiques lui conseillent de faire, ce que la direction papale leur enjoint de faire : elle réclamera.

Par le reste de la réponse de sir Wilfrid Laurier, on voit qu'il nous déclare encore une fois que lui et son gouvernement sont satisfaits de ce règlement et ne songent point autrement à venir à notre secours, qu'en nous remettant à la merci de M. Greenway, dont les dispositions sont mises à nu par ses récents agissements et ses derniers discours.

INSULTE AUX MALHEUREUX

Le sympathique abbé Gérin a bien voulu écrire récemment, en parlant des catholiques du Manitoba :

Ce sont des soldats en campagne, vivant sous les armes ..... Je crois sincèrement que nos frères de là-bas, comme catholiques, valent mieux, beaucoup mieux que nous.

Ces paroles sont trop généreuses. Les catholiques du Manitoba ne se croient pas meilleurs que les autres. Il n'en est pas moins vrai que depuis bientôt dix ans "ils vivent sous les armes," et que le malheur les assiège. Leur infortune mérite le respect. C'est pour les consoler et les encourager que M. l'abbé Gérin, laissant parler son cœur, a tracé ces lignes élogieuses, qui nous touchent.

De tels éloges, dans de telles circonstances, ne sauraient faire de mal à personne. On peut facilement, sans nuire à aucune cause, laisser un peuple malheureux jouir du parfum qui s'exhale de ce bouquet, fait de sympathies et de commisération.

Il est cependant de par le monde des esprits chagrins qui ne s'accommodent point de ces bo ns procédés. Telle est la "Vérité."

Sans nécessité, presque sans à propos, elle reprend M. l'abbé Gérin—et le révérend Père Lacasse, qui donne la main à M. l'abbé Gérin—de parler aussi favorablement des catholiques du Manitoba. D'après ce journal, la population catholique de notre province n'a pas montré dans la lutte la force de caractère qu'on aurait pu désirer.

Et sur quoi cette affirmation est-elle basée ? Sur le fait que des secours ont été demandés pour le soutien de nos écoles. Voici le paquet, que les lecteurs l'examinent :

"Nous ferons aussi remarquer à M. l'abbé Gérin et au P. Lacasse que la lutte ne semble pas avoir 'trempé' nos gens du Manitoba autant qu'on aurait pu le désirer.

"Pour une raison ou pour une autre, quand la persécution est venue, il a fallu demander du secours à la province de Québec, même en France, pour aider les catholiques du Manitoba à soutenir leurs écoles séparées.

"Cela ne se voit pas aux Etats-Unis,

"Donc la 'trempe' ne nous paraît pas excessivement forte au Manitoba. Et c'est sans doute parce qu'elle ne paraissait pas très forte à Rome qu'on a jugé qu'il valait mieux accepter des 'réparations partielles,' un modus vivendi quelconque, une espèce de 'plan de Faribault.' "

Si vraiment c'est manquer de "trempe" que de demander des secours en certaines circontances, que faudra-t-il donc dire des promoteurs de toute œuvre religieuse et sociale ? Que faudrait-il donc dire de la "Vérité" elle-même ?

Les critiques de la "Vérité" sont une insulte à toute la population catholique, du haut en bas. Car c'est d'en haut que la demande de secours est partie.

Elle a commencé par insulter des hommes; elle insulte maintenant tout un peuple. On peut juger du premier procédé par le second.

Ses insultes vont à ce qu'il y a de plus sensible, au caractère et à l'infortune.

La population catholique ressentira cette outrage fait à sa bonne volonté, à son courage, à ses sacrifices.

Sachons aussi en profiter pour nous "retremper" dans nos résolutions de punir nos spoliateurs et de leur arracher nos droits.

La "Vérité explique la direction de Rome par notre manque de caractère.

C'est une explication nouvelle de la raison de l'Encyclique. Elle nous paraît différer de celle que les autorités ecclésiastiques nous ont donnée.

Nous avons cependant deux réflexions à faire à ce sujet :

1o. Ce n'est pas la population catholique du Manitoba qui a demandé cette direction.

2o. Si ce que dit la "Vérité" était vrai, les catholiques du Manitoba supplieraient immédiatement et instamment les autorités ecclésiastiques de les relever de cette direction.

LES REPRESENTANTS DE LA MINORITE A LA LEGISLATURE

On sait que M. Greenway vient de faire adopter par la Chambre locale, une mesure demandant au gouvernement fédéral de remettre à notre province le contrôle absolu du fonds et des terrains destinés au maintien des écoles du Manitoba.

Nos députés français se sont opposés à cette manœuvre politique. Le vaillant député de La-Vérandrie a proposé, en amendement, de renvoyer à six mois la passation du bill. MM. Marion et Lauzon secondèrent cette motion. " L'Echo de Manitoba " a cru l'occasion bonne pour commettre une ânerie ; il n'a eu garde d'y manquer. Ce journal profite du rejet de l'amendement Paré, par la Chambre, pour dire des choses désagréables à son auteur et à M. Lauzon.

Avant de commencer son charabia, " l'Echo " annonce qu'il veut se donner le plaisir de " chanter pouille " à MM. Paré et Lauzon. La feuille libérale dit bien : elle leur chante pouille. Elle ne fait que cela, elle a été créée et mise au monde pour cela ; c'est - à - dire pour piailler, injurier, bavarder à tort et à travers La chère feuille a eu la propriété d'expression une fois dans sa courte vie.

Après avoir brutalement essayé de ridiculiser le député de Saint-Boniface, "l'Echo" traite M. Paré d'autocrate, de sectaire fanatique, et autres épithètes plus ou moins sottes les unes que les autres.

Suivant la feuille de Winnipeg, l'action de M. Paré peut irriter M. Greenway contre nous.

Irriter M. Greenway contre nous ! !

C'est tout fait, messieurs de l'Echo ; depuis longtemps la minorité s'en aperçoit.

Nos trois députés savaient fort bien que leur amendement serait enterré par la Chambre, mais dans leur intention, cet amendement était une protestation contre les injustices dont nous sommes les victimes. Les représentants de la minorité n'avaient pas d'amabilités à faire à M. Greenway, qui vient de déclarer insolemment que la loi de 1890 restera ce qu'elle est actuellement ; c'est-à-dire une injustice permanente pour les catholiques de la province.

Au reste, par sa présente démarche, le gouvernement Greenway ne demande pas la reconnaissance d'un " droit " mais l'obtention d'une " faveur." En vertu de la loi, la province n'a droit qu'à l'intérêt " des deniers réalisés par la vente des terres scolaires." Nous traiterons ce sujet d'ici à quelque temps.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Blais, O. M. I. est parti ce matin pour Ottawa.

Des nouvelles reçues à l'archevêché disent que le T. R. Père Joachim Allard, vicaire-général, se remet difficilement d'une forte attaque de grippe ; le Rev. Père annonce cependant à Mgr. L'Archevêque son retour prochain au Manitoba, où il reprendra ses travaux apostoliques.

Obituaire

M. Stanislas Léonard, l'un de nos concitoyens, est mort à sa résidence dimanche dernier, après une longue maladie. Le défunt était âgé de 44 ans ; il laisse une femme et sept enfants.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin ; la messe de requiem a été chantée par M. le curé de la cathédrale.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille.

M. N. Chevrier, du Magasin Bleu, est revenu d'un voyage d'affaires à Montréal, où il a assisté à la vente de liquidation des magasins de Doull & Gibson, les 3, 4 et 5 avril. Les journaux de Toronto en parlant de cette grande vente, ont signalé comme un indice de progrès pour l'ouest le fait que les plus gros acquéreurs étaient de Winnipeg : la Compagnie de la Baie d'Hdson et M. Chevrier. Les marchandises sont maintenant en route pour Winnipeg et seront exposées dans environ une semaine. Le public pourra alors bénéficier de l'activité et du savoir-faire commercial de M. Chevrier, lequel a su avec tant de jugement prendre part à cette grande vente forcée.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Six cents immigrants galiciens sont arrives dans la province vendredi dernier.

—Il y aura beaucoup moins de fleurs que par les années passées dans les parcs publics de Winnipeg, cet ete. On fera de nombreuses plantations d'arbres.

On disait que les Royal Canadian Dragoons de Winnipeg devaient être transférés aux quartiers militaires de la ville de Québec. Rien encore n'est décidé à ce sujet, parait-il.

—Un assortiment de chapeaux, casquettes, indiennes de couleurs, gants, papeterie etc., ainsi que plusieurs patrons de dentelles. "Le Bazar" Avenue Taché, Saint-Boniface. J. B. Leclerc &Cie.,

—Le Rev. M. Woodcutter, qui était parti pour l'Allemagne en janvier dernier, avec l'intention de ramener des colons, est revenu, vendredi, avec une environ vingt Allemands. Il croit que d'autres immigrants du même pays arriveront ici bientôt.

—Le rapport de l'auditeur général démontre que M Sifton paie $5 aux agents de compagnies de transportation pour chaque immigrant qu'ils envoient au Canada: Doukhobors, Galiciens, Hongrois ou Américains. M Sifton a payé pour cette fin $14,880 en 1898.

—On lit dans les rapports officiels que les produits canadiens exposés à Omaha, Nebraska, l'an dernier, ont remporté une médaille en argent pour leur exhibition en bloc et trois médailles en or pour les grains du Manitoba, de l'Assiniboia, de l'Alberta et des Territoires.

Un journal français de Winnipeg annonçait dernièrement que les travaux de la législature avaient du être ajournés à cause de la nécessité où se trouvaient beaucoup de membres de surveilles les travaux de la "moisson." La moisson au printemps, voilà ce qui s'appelle du progrès!

—Czuby et Guszczak, les deux Galiciens condamnés à être pendus au mois de mai, attendent leur sort de manières différentes. Le premier est sombre et ne veut accepter pour nourriture que du pain sec et du thé; le second dépense gaiement le peu de temps qu'il a à vivre et accepte avec empressement tout ce qu'on lui sert.

—La suite de notre étude sur le peuple canadiens-français, au prochain numéro.

—Un fermier de Gretna vient de payer une amende de $200 pour avoir introduit, par contrebande, du tabac du Dakota dans la province.

—L'encombrement de nos colonnes par les annonces, nous force de présenter, cette semaine, moins de matière à lire. Nous prendrons des mesures pour donner, à l'avenir, entière satisfaction à nos lecteurs, de ce côté. Nous avons dû, à regret, retarder la publication d'une lettre de l'épiscopat du Manitoba et du Nord-Ouest, sur la colonisation du pays; aussi une lettre du Rev. M.Corbeil, au sujet du Klondyke.

(*A suivre sur la 4ième page*)

Actedes Licences pour Liqueurs

Les demandes suivantes pour des licences ont ete faites, et seront considerees par le Bureau des Commissaires de Licence pour le district des licences No. 4, à 2 hrs p. m.; lundi, le 22ième jour de mai, A. D. 1899, à l'Hôtel de Ville, Winnipeg.

E. Chamberland, Chamberland Hotel, St-Boniface.

Vézina Couture, St-Boniface Hotel, St-Boniface.

Joseph Holland, Exhibition Hotel, St-Boniface.

Fait à Saint-Boniface, ce 26 ième jour d'avril, A. D. 1899.

J. PENROSE.
Inspecteur en chef des Licences.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donne qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins, qui pourraient s'entendre à ce effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de maniere à pouvoir effectuer cette amalgamation, et à ces fins, de procéder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies ou d'aucune deux d'entre elles, ou pourvoyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de l'une des trois dites compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamee en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendée et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittees, en en partie acquittées eu égard aux montants payés sur le capital action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour emettre un nouveau capital action ou, si necessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'epargnes et tous pouvoirs inherents à telle compagnie de prêt et d'epargnes pour acquerir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited),

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

The Canadian Northern Ry. Co.

Prendra effet le 13 avril, 1899.

Allant nord
Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi, mer. ven.	STATIONS	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi, jeu. sam
10 40	....Portage la Prairie....	16 30
11 16	........Macdonald........	15 55
11 30	........Westbourne........	15 30
11 57	........Woodside........	15 00
12 25	........Gladstone........	14 35
d13 05	...Gladstone Junction...	a14 10
13 31	........Ogilvie........	13 42
14 00	........Plumas........	13 20
14 41	........Glenella........	12 30
15 15	........Glencairn........	12 05
15 51	........McCreary........	11 25
16 25	........Laurier........	10 51
16 50	........Makinak........	10 25
17 20	........Ochre River........	10 00
a18 00 / d19 30	........Dauphin........	d 9 15 / a 7 45
20 02	........Valley River........	7 13
20 25	........Sifton........	6 50
No. 3. Vendr.		No. 4. Samedi
20 30	......Sifton Junction......	6 45
20 58	........Fork River........	6 10
a21 35	......Winnepegosis......	d 5 30
Lundi et mercr.		Mardi et jeudi.
21 10	........Ethelbert........	6 00
21 54	........Garland........	5 26
22 30	........Pine River........	4 54
23 00	........Sclater........	4 25
22 30	........Cowan........	4 00

D. B. HANNA, Surintendant.

Institutrice Demandee.

Les commissaires de l'arrondissement scolaire des Deux Petites Pointes, Man, demandent une institutrice pour enseigner l'anglais et le français, qui devra être autorisée par le Bureau d'Education provincial. Toute application devra être adressée à

J. B. GRAVELINE,
Sec.-Tres.
Letellier, Man.

AVIS

AVIS est par les présentes donne qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, [illegible]

McNEIL, McNEIL & TERNAN,
Solliciteurs des Requérants.

Daté à Halifax, N. E. le 22me jour de fevrier 1899. 22-4-9

A Propos d'Agriculture

Les beurreries canadiennes en Angleterre

CE QU'ON DIT DE LEURS PRODUITS

Les exportations des produits des beurreries canadiennes accusent une augmentation importante, et la qualité du beurre s'est aussi grandement améliorée. Voici ce que dit à ce sujet "l'Imperial Institute Journal," de Londres : "Le Canada est la colonie qui a fait le plus de progrès dans cette industrie; en 1897, il a expédié en Angleterre 5,470 tonnes de beurre. Victoria étant la seule colonie qui ait dépassé ce montant. Les beurres canadiens et australiens se font concurrence sur nos marchés, mais en raison de la qualité supérieure du produit de l'année dernière, le beurre canadien est devenu un rival très sérieux du beurre du continent, et à l'avenir les exportateurs européens vont se trouver en présence d'un concurrent formidable, le Canada. On estime que 95 par cent des beurres et des fromages importés en Angleterre sont le produit du régime co opératif, et c'est à l'absence d'application de la co opération que le cultivateur anglais doit son impuissance en face de la concurrence de l'agriculture étrangère.

LES PETITS VEAUX

Aussitôt que la vache a mis bas, le veau doit être transporté dans une stalle isolée, sans qu'on l'ait laissé têter une seule fois ; autrement il montrerait ensuite de la répugnance à boire au seau. Si le jeune animal a souffert pendant la gestation et parait d'une faiblesse extreme, on pourra lui donner un peu de vin chauffé.

Alimentation.–Pendant les huit premiers jours, on nourrira le veau exclusivement avec le colostrum secreté par la mère. Ce liquide sera donné frais tiré et chauffé à environ 80o Fah. C'est un grand tort de vouloir remplacer le colostrum par du lait normal, soit pur, soit étendu d'eau, il peut en résulter des troubles digestifs graves pour le nourrisson.

Nombre de repas.—Au moment de la naissance, la caillette du veau a la capacité d'une pinte environ Il ne faut donc pas, durant la 1ère semaine au moins, que la dose de lait donnée à chaque repas dépasse une pinte. Il est même préférable de réduire cette quantité du tiers et d'augmenter le nombre des repas.

Comme la règle, la ration journalière doit être d'à peu près le sixième du poids de l'animal et on la distribuera en 4, 5 ou 6 fois.

RAPPORTS QUI DOIVENT EXISTER ENTRE L'ALIMENTATION DES JEUNES ANIMAUX ET LEUR ETAT DE CROISSANCE

Les jeunes animaux en général, et, j'en prends à témoin surtout les petits veaux et les petits cochons, ont un pouvoir énorme d'assimilation de la nourriture qu'ils mangent. Mais, pour qu'ils puissent excercer ce pouvoir dans toute son étendue, il faut qu'ils reçoivent la quantité et le genre de nourriture qui leur conviennent. Ce principe est malheureusement ignoré par plusieurs, et nombreux sont les cultivateurs qui sont d'avis qu'on ne doit donner aux jeunes animaux que juste ce qu'il faut pour les tenir en vie, jusqu'à quelques mois avant le temps où ils doivent servir à la reproduction. Il faut, bien au contraire de cela, profiter de la grande et providentielle disposition qu'a le jeune animal d'utiliser beaucoup de nourriture pour lui en fournir tout ce qu'il peut utiliser.

Le jeune animal se sert de sa nourriture pour se maintenir en vie d'abord, puis, pour former ses tissus, ses muscles, et sa charpente osseuse, à mesure qu'il croit. Il a donc double besogne, si l'on compare ce qu'il à faire, en ce sens, avec ce qu'a à faire l'animal adulte qui, lui, quand il est à rien faire, n'a quà suppléer à la déperdition de sa substance causée par le simple fonctionnement des organes vitaux. A ce dernier, il ne faut qu'une ration d'entretien, à l'autre, une ration d'entretien d'abord, puis une ration de croissance ensuite. Et cette ration de croissance, à part de ce qu'elle doit être suffisante en quantité, doit encore être composée d'aliments propres à la croissance.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

L'ex-sénateur Sutherland, de Kildonan, est gravement malade.

—Il y a eu dimanche à Gladstone, Man., un feu dont les pertes s'élèvent à $1,500.

Les membres de la législature d'Ontario visiteront notre province à l'époque de l'exposition, en juillet prochain.

—Il y a eu vendredi dernier un commencement d'incendie chez M. Alphonse Lemay, marchand de bois, de cette ville.

—William Rowland et Lottie Brunette, d'Edmonton, se sont empoisonnés avec de la strychnine, vendredi dernier.

—Samedi dernier, à Winnipeg, une petite fille du nom de Beatrice Henbury a été tuée par un tramway sur l'Avenue William.

—On rapporte qu'un gros contingent de Doukhobors partira prochainement de Russie pour venir se placer dans l'ouest canadien.

—Très joli "surprise party" dimanche dernier chez M. Georges Couture, à l'occasion du vingt-troizième anniversaire du mariage de M. et Madame Couture.

—Il y a eu depuis le mois de janvier, plusieurs cas de diphtérie à l'Hôpital Général de Winnipeg; les rapports des officiers de santé de la ville voisine expriment des inquiétudes à ce sujet.

M. Frédéric Villeneuve, député d'Alberta à la législature des Territoires, était à Winnipeg samedi dernier. M. Villeneuve vient de Régina, où il a prononcé avec succès un discours sur l'adresse en réponse au discours du trône.

—Nous rappelons à nos lecteurs que les listes électorales seront closes le seizième jour de mai 1899. Tous ceux dont les noms ne sont pas sur la liste peuvent les faire inscrire chez M. Eugène Paradis, à sa résidence, avenue Provincher, Saint-Boniface, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre, l'après-midi. Toute personne désirant être enregistrée pourra envoyer ou laisser à son bureau une demande assermentée par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle. On pourra obtenir des formes de demande au bureau de M. Paradis. Aucune personne ne sera reçue après le seizième jour de mai, 1899.

—Le nombre de passagers venus de l'est la semaine dernière a été plus considérable que celui d'aucune autre semaine de la saison. Même depuis plusieurs années on n'a jamais vu autant de monde arriver à Winnipeg dans l'espace de huit jours.

—Sous la direction de M. le professeur Salé, la fanfare de l'Ecole Industrielle vient de reprendre ses exercices, dans l'intérieur de sa cour. Cette musique, dont les échos nous arrivent par delà les bois du collège et de l'évêché, est très agréable à entendre.

—Les gagnants de moulins à coudre dans le tirage ouvert par la Royal Crown Soap Co., pour la semaine finissant le 22 avril sont les suivants : Mde W. Lenton, chambre 18, Higgins block, Winnipeg; Mde. Lutt, Cross Lake. Man.; Mde. John F. Mowat, Prince Albert, Sask , N.W.T. La Royal Crown Soap Co. va continuer ce concours, donnant trois moulins par semaine, jusqu'à nouvel ordre.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 24 Avril 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 25
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 35	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 52
Avoine, par minot	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 85
" Strong Baker		1 65
" Manitoba Baker		1 40
" Imperial Baker		1 10
" Supérieure XXXX		95
" Nestor		80
Gru, la tonne		13 00
Son, "		11 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, lère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie : pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de fevrier A.D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requérants.

15 2 9t

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.

Départ (quotidien)	1.45 p.m.
Arrivée (quotidien)	1.05 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires

Départ (quotidien ex. dimanche).	4.45 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche).	11.05 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin

Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi	10.40 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi	4.40 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. — H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No. 18

L'incertitude de cette heure, que l'on ne fixait pas précisement, obligeait souvent Françoise à attendre, et pendant les stations qu'elle avait dû faire sur la banquette de l'antichambre, au milieu de l'hiver, Gardella, plus d'une fois, intervint pour qu'on lui donnât tantôt une chauffrette, tantôt un livre. Ces petites attentions avaient été au cœur de la pauvre servante ; aussi, lorsqu'elle rencontrait Gardella était-elle toute heureuse et ne manquait-elle jamais de lui adresser son sourire le plus respectueux et le plus reconnaissant, politesse à laquelle Gardella repondait toujours par quelques gracieuses paroles ; et quand Françoise mettait ces procedes en parallèle avec les exigences et les duretes de Zoé, elle ressentait au cœur autant d'aversion pour l'une que d'affection pour l'autre.

Elle etait dans ces dispositions quand Zoe, s'etant fait accompagner par elle à Vincennes, se vit dans la necessite de lui apprendre, à mots couverts, les motifs de leur course.

Françoise se sentit un reel dévouement pour Gardella dès qu'elle connut, ou plutôt lorsqu'elle devina qu'une rivalite se cachait dans la haine de Zoe.

Françoise n'etait au service de la baronne que depuis que celle-ci était à Paris, c'est-à-dire, à peine depuis un an. Aucun bon procede de la part de ses maîtres ne a lait à eux et ne leur donnait droit à son attachement.

"Je les sers pour leur argent, pensait-elle, et ne leur dois rien de plus. Ils me paient, je travaille, et nous somme quittes."

Françoise etait bretonne. Elle avait les qualites et les defauts de sa race : sensible au bien et au mal. Or, les Rocaresco ne la traitaient, en effet, que comme une mercenaire. Possédant, par nature et par raisonnement, toutes les delicatesses du cœur, elle avait d'autant plus souffert d'être meconnue et ne le leur pardonna point.

Grâce aux quelques paroles échangées chemin faisant, avec la femme de chambre d'Antoinette, dans les allées et venues du cours, elle n'ignorait rien sur la famille Apettini. Ce jour-là, contrairement à son habitude, au lieu d'être attentive aux bavardages de la chambrière, elle concentra son attention sur la conversation des jeunes filles.

"Vous m'intriguez, avait dit Antoinette, quand Zoe tâchait de stimuler sa curiosite en lui donnant à entendre qu'elle lui reservait des révélations surprenantes."

Françoise ne les perdit de vue ni l'une ni l'autre, et elle crut s'apercevoir que Mademoiselle de Phébade n'entrait pas avec enthousiasme dans les racontars de de sa compagne. Ce détail lui inspira presque de la sympathie, car elle ne se doutait pas de la triple rivalite qui séparait les trois amies.

La froideur, le calme d'Antoinette exaspéraient Zoe. Elle chuchottait avec vivacité à voix basse à l'oreille de sa compagne et par moment, se fâchant de la voir si tranquille, elle s'écriait :

"Elle est la fille d'une mendiante, vous ne comprenez donc pas ce qu'il y a là d'avantageux pour nous! Gardella est la fille d'une mendiante ! c'est le secret que la comtesse cache à tous, et voilà, en même temps, la raison pour laquelle elle ne consentira jamais à son mariage avec Georges

—Je ne vois pas dans les paroles de Madame Riquard, objecta Antoinette, quand Zoe eut pour la dixième fois au moins , repété son accusation, la preuve absolue que la mère de Gardella était une mendiante. Il ne s'ensuite pas, parce que l'on meurt de faim, que l'on ait mendié : c'est même le contraire, qui devrait se produire. Ce sont généralement ceux qui demandent qui obtiennent, et si la mère de Gardella n'a rien obtenu et est morte de faim, c'est probablement parce qu'elle n'a rien demandé."

Zoé n'en croyait pas ses oreilles.

"Alors, vous prenez son parti.

—Non... je discute simplement un fait.

—Je voyais bien que vous êtes changée, mardi vous ne parliez pas ainsi.

—Peut-être parce que je n'avais pas suffisamment reflechi."

Zoé hors d'elle s exclama :

"Et peut-être encore pour une autre raison."

Elle s'arrêta brusquement. Antoinette lui lança un regard surpris et curieux.

"Pour quelle autre raison ?

—Vous vous serez, entre temps, réconciliée avec Gardella.

—Étais-je donc brouillée avec elle?"

Zoé eut un sourire plein de réticence.

"Après la soirée de lundi, j'aurais cru que rupture devait être inévitable Mais Gardella est si habile, si insinuante et si peu fière

—Vous paraissez beaucoup la détester.

—Autant que j'aime Monsieur de Noirmont."

Antoinette l'enveloppa d'un regard étincelant de sourde colère que Françoise remarqua et qu'elle ne s'expliqua point.

Un silence avait suivi la réplique de Zoé.

Mademoiselle de Phébade reprit d'une voix acérée.

"Vous parlez bien ouvertement d'un sentiment que Monsieur de Noirmont peut ne pas partager. Peut-être serait-il sage d'être plus circonspecte et plus réservée.

—Dans mon pays, declara Mademoiselle Rocaresco, on a la franchise du cœur et de la parole. J'aime Monsieur de Noirmont et je l'avoue, bien que je n'ai aucune certitude d'être payee de retour. J'en ai l'espoir, rien de plus : mais c'est quelque chose, étant ce que je suis."

Et contente d'elle, elle se redressa, puis avec une feinte modestie :

„Sans doute, reprit-elle, il se peut que j'aille au devant d'un deboire et d'une humiliation."

Elle s'attendait à une protestation de sa compagne, mais, au contraire, Antoinette inclina la tète affirmativement.

La moldave fit un brusque mouvement de recul et obligeant Antoinette à la regarder en face.

"Vous devez savoir des choses que j'ignore. Dites-moi la vérité."

Antoinette se défendit.

"Ce n'est là qu'une supposition."

Zoé nia d'un signe de tête.

"Je vous en prie, ne me cachez rien."

Antoinette s'impatienta.

"Que puis-je vous apprendre que vous ne sachiez. Georges aime Gardella."

Zoe ne put réprimer un geste d'insouciance.

"C'est une rivale qui ne compte pas !"

Après un temps, elle ajouta :

"A présent, moins que jamais," faisant allusion au secret surpris par elle au sujet de la naissance de l'orpheline.

Antoinette le comprit.

"Ne vous y fiez pas.

—La comtesse ne se prêtera jamais à une semblable mésalliance.

—Ne vous y fiez pas, repéta Antoinette.

Cette fois Zoe s'indigna.

"Vous admettez que cela puisse être !

—Qui sait ?

—Ah ! ma chère ! vous m'exaspérez avec vos attitudes de sphinx. Madame de Noirmont est une trop grande dame, pour consentir à ce qu'une fille de rien devienne son egale.

—D'abord, interrompit Antoinette, il n'est pas certain que Georges attende la permission de sa mère pour agir ; de plus, la comtesse, partagee entre son attachement pour Gardella et les reflexions de sa conscience, peut ne pas toujours avoir le courage de resister aux conseils de son orgueil.

—Il n'est pas que son orgueil pour lui faire entendre des sages conseils et nous connaissons, vous et moi, des gens qui ne lui parleraient pas autrement,

—Qui donc ?"

Zoé n'hésita pas :

"Votre oncle avant tout"

Antoinette secoua la tête.

"Prenez garde de vous tromper.

—Vous le calomniez !

—Mon oncle a une vive amitie pour Gardella."

Françoise eût un tressaillement et devint plus attentive.

"Parce qu'il ignore qui elle est, insinua Zoé.

—Il le soupçonne.

— Le soupçon a des considérants dont elle bénéficie ; mais devant la preuve, vous verrez bien que le marquis n'hésitera pas, l'heure venue, à détourner la comtesse d'une faiblesse dont le moindre enjeu est l'avenir du comte.

—Mon oncle a des idées à lui sur les choses du cœur. Il pretend, d'ailleurs, que la femme n'apportant dans la famille, ni la race, ni le nom, n'a pas besoin de privilèges de la naissance.

—Il ne pretend cela, croyez m'en, qu'en théorie.

—Détrompez-vous."

Zoe commençait à se fâcher d'être ainsi contredite et, se départant de toute retenue, elle fut sur le point de devoiler le service que le prince, à la prière de la baronne, avait reclamé d'Apettini :

"En tous cas, affirma-t-elle d'un ton significatif, soyez sûre que dans la question qui nous occupe, je ne me trompe pas."

Antoinette ne se méprit point au sous-entendu dans cette phrase et son irritation s'en accrut.

"Dans cette question comme en toute autre, mon oncle n'est pas homme à jamais sacrifier sa manière de voir, et tenez pour certain qu'il ne la sacrifiera pas

Zoé dit entre ses dents avec menace

"Nous verrons bien."

Antoinette entendit, elle objecta sur un ton qui n'admettait pas de replique.

"C'est tout vu."

La figure de Zoé prit une expression mauvaise.

"Vous vous avancez beaucoup,

—Je pourrais le faire encore plus, sans le faire trop"

Cette fois Zoé n'y tint plus.

"Expliquez ces paroles ?

—Mes paroles sont claires, dit Antoinette en scandant les mots, et n'ont pas besoin d'explication ; vous dites que je m'avance beaucoup en certifiant que mon oncle même, en cette circonstance, et pour vous être agréable ou à quelqu'un des vôtres son interet fut-il en cause, ne sacrifiera pas sa manière de voir, et je vous reponds que je ne m'avance pas, autant que je le pourrais, car il me suffirait d'un mot pour vous le prouver et vous fermer la bouche."

(A Suivre)